

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/138  
13 septembre 2003

(03-4927)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Cinquième session  
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: français

## TOGO

Déclaration de S.E. M. Tankpadja Lalle  
Ministre du commerce, de l'industrie, des transports  
et du développement de la zone franche

Permettez-moi tout d'abord de joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé pour présenter, au nom du gouvernement et du peuple togolais, nos condoléances les plus attristées au gouvernement et au peuple suédois suite à la tragique disparition de Mme Anna Lindh, Ministre des affaires étrangères de Suède, arrachée à notre affection il y a quelques jours.

C'est pour moi un grand honneur de représenter mon pays, le Togo, à la cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'avoir l'opportunité de m'adresser à cette auguste assemblée de la communauté internationale.

Je voudrais avant tout saisir cette occasion pour m'acquitter d'un agréable devoir, celui de transmettre à la Conférence le message de soutien et les vœux de succès de S.E. M. Gnassingbe Eyadema, Président de la République togolaise, ainsi que ceux du gouvernement et du peuple togolais.

Je tiens à féliciter et à remercier les hautes autorités du Mexique pour avoir donné l'occasion à l'OMC de tenir sa cinquième Conférence ministérielle dans ce grand et beau pays et particulièrement dans cette belle ville de Cancún, ainsi que pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité dont moi-même et ma délégation sommes l'objet depuis notre arrivée.

J'adresse également mes vives félicitations à M. le Président du Conseil général et à M. le Directeur général de notre Organisation pour le travail ardu réalisé à tous les niveaux dans le cadre de la préparation et de l'organisation de cette Conférence.

Du GATT à l'OMC, l'objectif de la communauté internationale est la libéralisation toujours plus accrue des activités économiques et commerciales, par la réduction progressive des droits de douane et l'abolition des obstacles non tarifaires en vue de la facilitation de l'accès aux marchés à tous, ainsi que par l'harmonisation des politiques et des pratiques économiques et commerciales dans le cadre du nouveau système commercial international et de la mondialisation.

À cet effet, les Accords du Cycle d'Uruguay avaient insisté, entre autres, sur la nécessité de mettre effectivement en œuvre les mesures relatives au traitement spécial et différencié et d'accorder une attention spécifique aux problèmes des pays en développement (PVD) et des pays les moins avancés (PMA) en vue de l'expansion de leur économie et de leur commerce, d'une part, et de les aider à s'adapter au nouveau contexte économique et commercial international, à s'y intégrer et en tirer profit, d'autre part.

Après l'entrée en vigueur de l'OMC, en janvier 1995, après les Conférences ministérielles à Singapour en 1996 et à Genève en 1998, l'espoir de gagner ce pari a été alimenté par de nombreux nouveaux thèmes ainsi que par divers programmes d'assistance, mis en place en faveur des pays en développement (PVD) et des pays les moins avancés (PMA), en vue de la promotion de leur commerce et de leur intégration effective au commerce international.

Mais l'échec de la troisième Conférence ministérielle à Seattle a révélé la profondeur des divergences d'intérêts et des rapports de force entre les partenaires du commerce international et le constat à Doha en novembre 2001 a été décevant: les espoirs suscités par les Accords du Cycle d'Uruguay et les Conférences ministérielles n'ont pas été concrétisés; la mise en œuvre de ces accords a été généralement insuffisante et inadéquate; les dispositions relatives au traitement spécial et différencié en faveur des pays les moins avancés (PMA) n'ont pas été appliquées; des mesures arbitraires ont plutôt été imposées à leurs produits.

Néanmoins, les conflits d'intérêts sur les enjeux du commerce international ont été relativement conciliés et un nouveau cycle de négociations dit Cycle de Doha pour le développement, prenant en compte de nombreux aspects de l'économie mondiale, a été lancé, réanimant ainsi l'espoir de lendemains meilleurs.

Malheureusement, au moment où se déroule cette cinquième Conférence ministérielle en vue d'une évaluation à mi-parcours des résultats, les négociations sur le mandat de Doha n'ont pas évolué à la cadence voulue et, dans la majorité des cas, outre le consensus sur les modalités de négociations, des résultats tangibles n'ont pas été obtenus.

La libéralisation recherchée depuis des années est toujours entravée par des pratiques qui faussent les échanges et qui sont notamment caractérisées par des crêtes tarifaires, par des mesures de protection, de subventions et de soutien, qui affectent les exportations des pays en développement (PVD) et des pays les moins avancés (PMA).

C'est ainsi qu'après plus d'un demi-siècle de vie du système commercial international et au-delà des bonnes intentions, les résultats ne sont guère concluants et la part des pays en développement (PVD) et des pays les moins avancés (PMA) dans le commerce mondial continue de régresser.

Le Cycle de Doha pour le développement doit permettre d'éliminer les déséquilibres et rendre plus transparent et plus ouvert le système économique et commercial multilatéral dans l'intérêt de tous.

Il importe donc que la communauté internationale réunie en cette cinquième Conférence ministérielle parvienne à des compromis afin que les préoccupations d'interdépendance, de solidarité, d'intégration, de réduction de la pauvreté, de mondialisation, soient effectivement traduites en résultats concrets dans le cadre d'un système économique et commercial international profitable à tous dans la justice et l'équité.

Le défi majeur que Cancún doit relever est de faire en sorte que le système commercial international soit le tremplin de la complémentarité et de l'interdépendance des économies des nations et du rapprochement des peuples.

À cet effet, faute de parvenir à un accord dans chacun des domaines, la cinquième Conférence ministérielle devrait donner des orientations et des instructions décisives afin que les négociations évoluent et aboutissent dans les délais prescrits par le mandat de Doha.

La délégation togolaise espère donc que dans un élan de réelle solidarité, les uns et les autres sauront concilier leurs intérêts pour que les espoirs suscités par Doha soient concrétisés.

À cet égard, ma délégation est profondément préoccupée par la persistance des désaccords sur un certain nombre de questions d'importance capitale pour les pays en développement.

Il y a quelques mois, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad ont initié une importante démarche auprès de l'OMC en faveur de la filière coton.

Au nom des huit États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) dont font partie le Bénin, le Burkina Faso et le Mali, je voudrais dire qu'il s'agit là d'une question vitale pour nos populations qui tirent de ce produit l'essentiel de leurs revenus.

C'est pourquoi nous demandons:

- que le coton soit traité à l'OMC comme un produit spécial eu égard à son importance stratégique dans nos économies,
- l'élimination totale sur une période de trois ans de toutes les subventions au coton,
- la mise en place d'un mécanisme de compensations afin d'indemniser les producteurs de coton de nos pays pour les pertes de recettes qu'ils subissent du fait des subventions.

Faute de trouver une solution adéquate à cette question cruciale, aux présentes assises, la pauvreté et la précarité que la communauté internationale prétend combattre vont s'accroître dans les pays producteurs.

J'exhorte par conséquent les uns et les autres à faire preuve de vision, de volonté politique et d'esprit de solidarité au cours des consultations sur cette question.

De la même façon, j'invite instamment les partenaires du commerce international à prendre les mesures qui s'imposent en vue de trouver des solutions appropriées aux préoccupations des pays en développement concernant notamment l'agriculture, l'accès aux marchés, les services, le traitement spécial et différencié, la mise en œuvre des accords et des engagements, la coopération technique et le renforcement des capacités.

En ce qui concerne les questions de Singapour, ma délégation, tout comme les délégations des autres États membres de l'UEMOA, juge prématuré, en l'état actuel des choses, le lancement des négociations sur ces questions. Nous estimons que des clarifications s'avèrent nécessaires avant de déterminer l'opportunité d'initier des négociations dans ces domaines.

S'agissant enfin de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé, le Togo se réjouit du récent accord intervenu dans ce domaine. Nous estimons néanmoins que pour répondre effectivement aux besoins et aux attentes de nos populations, cet accord doit être assorti de modalités de mise en œuvre souples et flexibles.

Je voudrais à présent, M. le Président, associer la voix de ma délégation aux félicitations adressées au Cambodge et au Népal à l'occasion de leur accession à l'OMC.

Ces nouvelles admissions indiquent que la communauté internationale est acquise au système commercial multilatéral dans le cadre de l'OMC. Il importe donc que les moyens nécessaires soient donnés à notre institution afin qu'elle réalise ses nobles objectifs de développement pour tous.

Je souhaite que les travaux de cette cinquième Conférence ministérielle débouchent sur des conclusions heureuses et susceptibles de redonner aux pays et aux peuples du monde davantage de confiance dans le système commercial international.

---